

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, la réponse du ministre était passablement longue et je devrais pouvoir poser une question supplémentaire à ce sujet, il me semble, et c'est pourquoi je voulais prendre la parole. Le ministre est-il disposé à déposer sur le bureau de la Chambre toute la correspondance échangée entre lui et la compagnie A. Bélanger Ltée, au sujet de la subvention annoncée le 30 juin 1971? J'aimerais savoir pourquoi le ministre était si désireux de s'attribuer le mérite de cette subvention, car il n'a jamais détrompé la population à ce sujet.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cela tourne au débat. Le député de Churchill a la parole.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question supplémentaire à poser.

L'hon. M. Marchand: C'est inutile de signaler des documents au député, il les lit sans les comprendre.

M. l'Orateur: J'ai donné la parole au député pour qu'il pose sa question supplémentaire, et je lui ai signalé que d'autres représentants voudraient poser des questions. La première partie de la question supplémentaire est réglementaire. Il a demandé au ministre s'il consentirait à déposer certains documents. Si le député veut bien laisser le ministre répondre à cette question, je donnerai ensuite la parole à un autre représentant.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. On peut voir par le compte rendu que le ministre a induit en erreur dans sa réponse le député de Lanark-Renfrew-Carleton. J'avais posé la question de privilège à ce sujet hier.

L'hon. M. Marchand: Le député ne sait pas lire.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je n'ai fait que poser une question au ministre et je n'ai rien à retirer. Il se condamne lui-même par la réponse qu'il a donnée le 28 février, à la page 305 du hansard.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il s'agit d'un débat et je ne vois vraiment pas pourquoi le député voudrait invoquer le Règlement. Il me semble que la situation est claire. Le député a posé une question et le ministre lui a répondu. Certains faits peuvent être contestés mais à mon avis, ni les questions de privilège ni le Règlement ne nous permettent de contester les faits ou de poursuivre le débat sur les faits invoqués par le ministre ou le député. Il est temps que nous passions au sujet suivant. Je donne la parole au député de Churchill en le remerciant de sa patience.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LA REMISE DE L'ÉTAT ANNUEL DES CONTRIBUTIONS DE CHAQUE COTISANT

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Puisque toute personne qui cotise au Régime de pensions du Canada se voit dans l'obligation, injuste à mon avis, de vérifier si ses contributions sont proprement enregistrées et créditées à son compte, le

[M. l'Orateur.]

ministre a-t-il envisagé la possibilité de demander aux responsables du Régime de pensions du Canada de fournir à chaque personne un état annuel de ses contributions, comme l'exigent l'administration de l'entreprise privée et les employeurs?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je serai très heureux d'étudier la question.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—ON DEMANDE À QUELLE DATE LES FONDS ONT ÉTÉ ÉPUIÉS

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail.

Pourrait-il dire la date précise au cours du mois de janvier, où il n'y avait plus de fonds disponibles pour les projets d'initiatives locales présentés par les municipalités?

[Traduction]

M. McGrath: Vous avez été désemparé. Vous ne lisez même pas les recherches de votre propre ministère. Vous ne lisez même pas vos propres statistiques.

L'hon. M. Marchand: C'est ce que vous dites. Vous ne savez pas ce que nous faisons.

M. McGrath: Vous avez été pris en flagrant délit.

L'hon. M. Marchand: Vous ne savez pas ce que nous faisons.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Champlain essaie de poser une question et ces échanges empêchent la présidence de l'entendre. Bien qu'il soit au fond de la Chambre, je pense qu'il est juste de lui permettre de parler.

[Français]

L'honorable député de Champlain aurait-il l'obligeance de répéter sa question? Les interventions qui viennent d'avoir lieu m'ont empêché de l'entendre.

M. Matte: Merci, monsieur l'Orateur. Je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail.

Je voudrais savoir la date précise, au cours du mois de janvier, où il n'y avait plus de fonds disponibles pour les projets d'initiatives locales présentés par les municipalités.

[Traduction]

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris la question, la date en question n'est nullement au mois de janvier. La date limite pour les demandes était fixée au 31 janvier. J'ai essayé d'indiquer que le processus des évaluations était toujours en cours. Tous les projets qui seront approuvés ont maintenant été définis, mais nous sommes déjà en mars et nous sommes toujours occupés à signifier et à rédiger les contrats définitifs. Si j'ai bien compris, on ne peut dire que la date en question est au mois de janvier.